



## Stage en milieu clinique 2

---

**Numéro du cours :** 144 62A MO

**Nombre d'heures d'enseignement :** 210 h

**Pondération :** 1-13-3

**Programme :** Techniques de physiothérapie

**Axes de formation :** Rééducation et contexte

**Département :** Techniques de physiothérapie

**Session :** A-2025

**Responsable de la coordination des stages :** Valérie Elliott

**Tuteur. trices associés.es à la coordination des stages (TACS) :**

Sophie Lépine, Robert Dufresne, Maxime Faucher-Paré

**Courriel :** [coordination.physiotherapie.stages@cmontmorency.qc.ca](mailto:coordination.physiotherapie.stages@cmontmorency.qc.ca)

**Bureau :** A-1848

**Plateforme pédagogique utilisée :** TEAMS

**Date limite d'abandon et de désinscription :** Voir p.15.

## Présentation du cours

---

### DESCRIPTION DU COURS

Ce dernier stage a lieu à la dernière session de la formation de Techniques de physiothérapie. Durant ce stage, l'élève fréquente un établissement où la clientèle présente un profil orthopédique, rhumatologique, neurologique, cardiovasculaire ou de perte d'autonomie fonctionnelle.

Ce cours permet à l'élève de consolider ses apprentissages, de développer ses compétences de clinicien en contexte de travail réel et d'améliorer son autonomie.

### OBJECTIF INTÉGRATEUR

Réaliser des interventions dans le but de favoriser un rendement fonctionnel optimal.

## COMPÉTENCE(S) MINISTÉRIELLE(S)

- 02AT Adapter son approche thérapeutique à une clientèle gériatrique
- 02AU Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.
- 02AV Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.
- 02AX Rééduquer des personnes atteintes d'une perte d'autonomie fonctionnelle.
- 02AW Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

1. Prendre en charge une démarche de collecte de données évaluatives adaptée à diverses clientèles.
2. Prendre en charge une démarche d'intervention adaptée à diverses clientèles.

## VOLET(S) TRANSVERSAL(AUX)

- Compétences langagières
- Interculturel
- Compétences TIC
- Cadre légal
- Interdisciplinarité

## ATTITUDES PROFESSIONNELLES

- Rigueur
- Esprit scientifique
- Intégrité professionnelle
- Esprit d'équipe
- Empathie
- Autonomie

## COURS LIÉS (PRÉALABLES ABSOLUS, RELATIFS, COREQUIS)

**Les cours suivants sont préalables absolus au présent cours**

Tous les cours de la formation spécifique session 1 à 5

**Le présent cours est corequis aux cours suivants**

144 60A MO Promotion de la santé et clientèles particulières

## PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Ce cours est le dernier d'une série de 2 stages qui se font à la toute fin du programme. Les apprentissages réalisés dans ce cours contribueront à l'épreuve synthèse de programme (ÉSP).

## Contexte d'apprentissage et méthodes pédagogiques

---

Ce stage d'intégration se déroule dans un milieu clinique externe sous la supervision d'un technologue en physiothérapie ou physiothérapeute membre de l'OPPQ. La clientèle prise en charge est composée de patients variés ayant des conditions neurologiques, orthopédiques, rhumatologiques, cardiovasculaires ou présentant une perte d'autonomie fonctionnelle.

Ce cours se déroule dans des milieux cliniques choisis par la personne responsable de la coordination des stages au département de Techniques de physiothérapie. La supervision sera assurée par des formateurs (aussi appelés superviseurs ou moniteurs) de stages désignés par les milieux qui accueilleront l'étudiant. Ces personnes accompagneront l'étudiant tout au long des stages et évalueront sa performance de façon qualitative à la fin de chaque stage à l'aide du formulaire d'appréciation de l'atteinte des compétences du stagiaire fourni par le coordonnateur des stages en physiothérapie du Collège. C'est le TACS (Tuteur associé à la coordination des stages – voir plus bas) qui est responsable d'attribuer la note à l'étudiant.

De façon générale, la durée d'un stage équivaut à 6 ou 7 semaines et suit un horaire de travail à temps complet (35 heures/semaine). Ceci pourra varier en fonction de la disponibilité des milieux et des horaires proposés puisque l'étudiant aura le même horaire que celui du formateur. La durée du stage doit correspondre à 210 heures contact minimalement (incluant le temps alloué à la tenue de dossiers). On inclut la téléadaptation dans ce nombre d'heures ainsi que les rendez-vous (et temps de déplacement) entre le stagiaire et le formateur. Aussi, pour diverses raisons, l'horaire peut être amené à varier à la suite de discussions avec le tuteur de stage ou avec la coordination. Un étudiant qui met un terme à son stage avant la date convenue entraîne un manquement grave à l'éthique.

Selon le milieu de stage attribué en début de session, l'étudiant pourra s'attendre à intervenir dans différentes situations de nature orthopédique, rhumatologique, neurologique, cardiovasculaire et des situations de perte d'autonomie transitoire avec période de convalescence, des situations de réadaptation au domicile ou dans des situations liées à la perte d'autonomie et aux soins de longue durée. Les types de milieux sont variés : hôpitaux généraux, centres de réadaptation, centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres de jour, CLSC, maintien à domicile, hôpitaux de jour, cliniques privées ou tout autre milieu offrant un service de physiothérapie. Ces milieux se répartissent dans les différentes régions du Québec et reproduisent le contexte de travail réel d'un technologue en physiothérapie.

### Rôles de la personne responsable de la coordination des stages

La personne responsable de la coordination des stages établit le lien entre le milieu de stage, le futur stagiaire et le Collège. Elle prend contact avec les milieux, évalue les nouveaux milieux, place les étudiants, forme les formateurs de stage. Elle offre le support nécessaire aux formateurs de stages vivant des situations problématiques en stage. Elle coordonne l'équipe de tuteurs (TACS) et elle est responsable de l'organisation de l'épreuve synthèse de programme (ÉSP). Elle reçoit, valide et transmet les résultats attestant de la réussite du stage et de l'épreuve synthèse au registraire du collège afin

qu'il puisse émettre les attestations de réussite de DEC à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).

### **Rôles du tuteur.trice de stage (Tuteur assistant à la coordination des stages. (TACS)**

Le stagiaire est accompagné par un.e tuteur.trice (TACS), membre du personnel enseignant du département des Techniques de physiothérapie. Le suivi se fait à distance, sur une base régulière, sous forme de journaux de bord (5), de conversations téléphoniques et de rencontres individuelles dans le milieu ou au collège selon les besoins.

#### Non-remise des journaux de bord

Un moment de remise des différents documents sera convenu avec le TACS. En cas de non-remise ou de retard, l'étudiant est en pleinement responsable et le TACS pourrait refuser la lecture des documents.

Le TACS prendra également contact avec le formateur de stage qu'il pourra aller rencontrer. Son rôle sera de le supporter dans ses tâches de supervision et d'évaluation. Il aura également à gérer les situations problématiques qui lui seront rapportées, tout comme il devra intervenir en cas de manquement à l'éthique. Il a également la tâche d'aller visiter un nouveau milieu de stage le cas échéant. Finalement, c'est le TACS qui, en tenant compte de l'appréciation du formateur de stage et de l'autoévaluation de l'étudiant, sera responsable d'attribuer la note et de confirmer la réussite ou non du stage. Il pourrait se faire aider à cette tâche par la coordination des stages, au besoin.

### **Rôles du.de la formateur.trice (superviseur ou moniteur) de stage dans le milieu**

Le stagiaire est placé sous la responsabilité du.de la formateur.trice de stage désigné.e par le milieu clinique qui peut être technologue en physiothérapie ou physiothérapeute, membre de l'OPPQ. Cette personne a la responsabilité d'accueillir et d'orienter le stagiaire dans le milieu, de lui confier des patients (clients), de guider ses apprentissages et d'évaluer sa compétence en fin de stage. Il doit s'assurer que le stagiaire dispose des préalables avant d'effectuer toute activité professionnelle et que ces activités respectent le cadre législatif et règlementaire entourant la pratique de la physiothérapie au Québec.

### **Activités d'apprentissage**

Des situations complexes et variées telles que vécues dans le milieu de travail seront proposées. Les situations proposées en milieu clinique favoriseront la mobilisation et le réinvestissement des connaissances et compétences acquises tout au long de la formation.

### **Méthodologie : la supervision de l'étudiant stagiaire**

Les styles de supervision varient d'un.e formateur.trice à l'autre et dépendent du degré d'autonomie du stagiaire. La supervision sera directe ou indirecte. Les dossiers des personnes traitées seront contresignés par la personne responsable de la supervision. **Le stagiaire devra signer son nom et indiquer « Stgt.physio » pour qu'il soit bien identifié comme stagiaire (ne pas utiliser les abréviations t.phys).** Les modalités de supervision, les normes et procédures du milieu ainsi que

toutes les consignes relatives au stage seront présentées au stagiaire dès la première semaine, lors de la période d'orientation et dans un document nommé contrat d'apprentissage.

### Les outils d'apprentissage

Parmi les outils pédagogiques de supervision disponibles, les plus fréquemment utilisés sont :

- Le carnet d'expériences cliniques où sont compilées les expériences cliniques antérieures ainsi que les attentes, les forces et les points à travailler du ou de la stagiaire;
- Le contrat d'apprentissage est établi entre le/la formateur.trice et le ou la stagiaire dans les premières journées de stage. Une matrice de contrat figure déjà dans le carnet de stage, mais les milieux peuvent proposer leur propre contrat d'apprentissage aux stagiaires;
- Les entrevues ou rencontres de supervision;
- Le journal de bord qui peut être exigé par le/la formateur.trice de stage et auquel le ou la stagiaire doit se conformer;
- Les commentaires et corrections sur les dossiers tenus par le ou la stagiaire;
- La technique de simulation : le ou la stagiaire présente une situation problème à son/sa formateur.trice en se plaçant dans le rôle du patient et essaie d'y trouver une solution;
- Le ou la stagiaire peut avoir à produire un travail de recherche, à faire une présentation ou à organiser une activité ou un projet dans le milieu : les consignes relatives à ces activités lui seront données par le formateur.trice de stage.

### Port des équipements de protection individuelle (ÉPI) et tests de dépistage :

Dans les milieux cliniques, les stagiaires doivent en tout temps respecter les consignes du milieu relativement au port des ÉPI. De plus, il ou elle devra suivre toutes les formations requises, remplir les formulaires de déclaration et subir les tests de dépistage exigés par le milieu clinique le cas échéant. En cas de non-respect de ces dernières règles, l'étudiant.e pourra se voir refuser l'accès au milieu.

### Vaccination

Les milieux cliniques du réseau public demandent que les élèves aient reçu tous les vaccins prescrits par le MSSS.<sup>1</sup> Certains milieux exigent aussi des vaccins supplémentaires. **Les milieux cliniques ont le droit de refuser l'accès à leur établissement aux personnes qui ne respectent pas leur politique de vaccination.**<sup>2</sup>

Ceci pourrait compromettre la participation au cours et retarder le cheminement scolaire de l'élève. Un frais de 15\$ sera facturé aux étudiants pour l'analyse du carnet de vaccination et le rattrapage vaccinal, si nécessaire.

Les stagiaires ont la responsabilité de tenir leur carnet de vaccination à jour avant leur entrée dans un milieu clinique.

---

<sup>1</sup> Les vaccins recommandés pour les stagiaires T.Phys sont ceux contre: l'influenza, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et l'hépatite B.

<sup>2</sup> [Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs-Recommandations \(gouv.qc.ca\)](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-05W.pdf)  
(<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-05W.pdf>)



**Tous les étudiants.es doivent aviser la coordination des stages s'ils sont dans l'incapacité ou s'ils refusent de recevoir un ou plusieurs des vaccins prescrits afin de déterminer s'ils pourront avoir accès aux milieux de stage.**

Le fait de se présenter dans un milieu sans avoir reçu les vaccins demandés et sans en avoir averti quiconque peut exposer la clientèle fragile à des risques d'infections et représente ainsi un manquement grave au code d'éthique.

## **Évaluation intégratrice du cours et épreuve synthèse de programme**

---

**Tous les articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) s'appliquent à ce cours.**

L'élève devra démontrer qu'elle ou il assume, de manière professionnelle, tous les aspects du travail de technologue en physiothérapie, tout en adoptant une conduite conforme à la déontologie de la profession et en respectant les lois et règlements qui régissent la pratique.

### **Objectif intégrateur de l'épreuve synthèse de programme**

L'objectif est de permettre à l'élève de mettre en application les acquis de la formation en Techniques de physiothérapie et de valider le développement des différentes compétences du programme. Par le fait même, l'épreuve synthèse de programme vient confirmer la possibilité pour l'élève d'intégrer le marché du travail en tant que technologue en physiothérapie, au seuil d'entrée dans la profession. Ainsi, elle ou il démontrera sa capacité à réaliser des interventions dans le but de favoriser un rendement fonctionnel optimal.

### **Pondération du cours 144 62A MO qui constitue l'Épreuve Synthèse de programme**

A. Stage :	70% (note sur 100)
B. Bilan réflexif:	5% (note sur 10)
C. Présentation numérique orale	15% (note sur 60)
D. Discussion en communauté de praticiens	10% (note sur 40)

L'épreuve synthèse de programme (ÉSP) est constituée du dernier stage auquel on y ajoute 3 composantes. Ces différentes composantes sont décrites dans les prochaines pages. Les quatre composantes de l'ÉSP permettent de couvrir l'ensemble des objectifs intégrateurs et sont en correspondance avec le profil de sortie du programme.

## **Composantes de l'épreuve synthèse de programme (144 62A MO)**

L'ÉSP, comme décrit au plan-cadre du programme 144 A1 du Collège Montmorency, se décline ainsi :

### **Composante A : Réalisation des tâches courantes d'un technologue en physiothérapie (STAGE)**

L'élève sera appelé à exécuter l'ensemble des tâches liées à la fonction de travail. Auprès de ses patients, il devra préparer ses prises en charge, évaluer la condition, analyser le portrait global, planifier le traitement et intervenir, tout en établissant une relation d'aide.

Il devra également démontrer les attitudes professionnelles adoptées par le département des techniques de physiothérapie du collège Montmorency, soit la rigueur, l'esprit scientifique, l'intégrité professionnelle, l'esprit d'équipe, l'empathie et l'autonomie.

Il aura finalement à démontrer sa capacité à effectuer des tâches connexes, telles qu'assister à des rencontres interdisciplinaires, gérer son horaire, entretenir le matériel, comptabiliser ses statistiques, etc.

Le formateur appréciera sa capacité à prendre en charge une démarche de réadaptation et le TACS portera le jugement final.

### **1. Méthodologie de l'évaluation**

Cette composante est évaluée via le dernier stage de la formation, le 144 62A MO Stage en milieu clinique II, et constitue la plus grande partie de l'ÉSP.

L'évaluation repose sur l'observation des interventions faites par l'élève auprès de réels patients. Les différents aspects évalués incluent la préparation des interventions (collectes de données et traitements), l'application des différents bilans et techniques de traitement, l'analyse des données collectées, l'utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier, l'adaptation des interventions selon l'évolution du patient ainsi que la capacité de l'élève à s'adapter aux différentes contraintes matérielles et humaines en lien avec la prise en charge effectuée.

#### Rétroactions formatives :

Tout au long du stage, l'élève bénéficiera de rétroactions formatives afin de pouvoir se situer par rapport à l'atteinte des objectifs liés au cours. Elle ou il pourra ainsi modifier ses comportements et ses actions dans le but d'atteindre les objectifs. L'élève devra également se situer sur l'atteinte des compétences via le journal de bord qu'il remettra à son TACS et qui sont disponibles sur la plateforme TEAMS.

#### Appréciation de l'atteinte de la compétence du/de la stagiaire à la mi-stage (fin de la 3<sup>e</sup> ou 4 semaine) :

Elle consiste en une rencontre individuelle avec le ou la formateur.trice qui fournira des commentaires détaillés sur le niveau d'atteinte de l'ensemble des objectifs liés au cours. Son regard portera sur les

semaines qui précèdent la rencontre. L'élève sera invité à s'autoévaluer à l'aide du formulaire d'auto-évaluation et à partager ses résultats avec son formateur.

### Appréciation de l'atteinte de la compétence du/de la stagiaire à la fin du stage et l'évaluation sommative finale :

L'évaluation sommative du cours correspond à une seule prise de note soit l'évaluation de la compétence du stagiaire via un formulaire d'évaluation basée sur une grille descriptive faite par le TACS.

Les **critères d'évaluation** sont les suivants :

- Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle
- Compréhension juste et prise en considération du tableau clinique
- Recherche efficace et analyse critique des données probantes
- Planification méthodique de l'évaluation
- Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises.
- Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité.
- Application adéquate des bilans subjectifs, objectifs et des tests requis
- Interprétation juste de l'ensemble des données recueillies
- Élaboration rigoureuse ou prise en considération d'une liste de problèmes, d'objectifs et d'un plan de traitement (selon la catégorie)
- Choix pertinents des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application (sauf en catégorie 4)
- Application adéquate des diverses techniques de traitement
- Reconnaissance des adaptations nécessaires
- Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier et synthèse adéquate des informations pertinentes.
- Prise en charge adéquate des responsabilités et tâches connexes
- Collaboration efficace avec l'ensemble des personnes-ressources
- Manifestation d'attitudes professionnelles
- Communication adaptée aux différents interlocuteurs
- Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe
- Démonstration d'efficacité en réalisant en stage **80% de la charge de travail d'un technologue en physiothérapie débutant dans le milieu.**

Les critères sont regroupés à l'intérieur de **5 sujets d'évaluation (ou d'observation)**.

1. Professionnalisme (15%) ;
2. Processus décisionnel (25%) ;
3. Savoir-faire (20%) ;
4. Collaboration active avec les intervenants, le patient et/ou ses proches (15%) ;
5. Organisation du travail (25%).

La version détaillée des critères est consignée dans une grille (sans note) remise au formateur et au stagiaire.

## **PIEA - Article 5.6 de la PIÉA**

« Seule la professeure ou le professeur à l'emploi du Collège, soumis au respect de la présente politique [PIEA], peut évaluer le développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant en stage. C'est la seule personne à pouvoir leur attribuer une note. La formatrice ou le formateur du milieu de stage peut fournir une appréciation qualitative du développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant, qui ne peut en aucun cas être traduite en une note. ».

Le formateur dans le milieu fournira une **appréciation qualitative de l'élève**, à l'aide d'un formulaire standardisé sans note.

L'élève sera encouragé à effectuer préalablement sa propre autoévaluation à l'aide de la grille remise à cet effet.

**Conformément à la PIEA, c'est le TACS qui attribuera la note au stagiaire**, à l'aide d'une grille critériée, suite à une rencontre des 2 parties impliquées (stagiaire et formateur.trice). **Le jugement final revient donc au TACS uniquement.**

**Le résultat sur 100 de cette évaluation finale compte pour 70% de la note inscrite au bulletin.**

## **2. Doubles seuils (PIÉA article 5.2)**

Le **seuil minimal de réussite exigé est de 60% comme résultat total**. Un double seuil est appliqué uniquement au sujet d'évaluation « **Organisation du travail** ». Un échec à ce sujet entrainera une note maximale de **55%** au bulletin final pour ce cours.

Un échec obligera à une reprise du stage dont les modalités seront fixées par la coordination des stages. Toute reprise se tiendra au cours de la session suivante. L'échec au stage empêche la présentation de l'Épreuve synthèse de programme (ÉSP). Ceci impose donc de répéter tout le processus de l'ÉSP au moment de la reprise du stage à la session suivante.

## **Composante B : Bilan réflexif**

Par la composante B, l'élève portera un regard critique sur sa pratique et ses attitudes afin d'assurer son développement professionnel.

Tout au long de ses 2 stages, il devra produire des journaux de bord dirigés qui l'aideront à se positionner par rapport aux objets d'évaluation, mais aussi par rapport à ses points forts et ceux à améliorer. Il devra également compléter une autoévaluation de sa performance à la mi-stage et à la fin de stage et ce pour ses 2 stages.

L'ensemble de ces journaux de bord constituera le **bilan réflexif** et servira à faire le point sur les compétences développées durant le parcours collégial.

Cette composante répond au critère certificatif suivant :

- Qualité du bilan réflexif au regard de sa démarche clinique et de son développement professionnel

### **Composante C : Production numérique**

La 3<sup>e</sup> composante de l'ÉSP demandera à l'élève de faire une analyse approfondie (à l'aide de données probantes) d'un élément de prise en charge lors de son premier stage de la session.

Pour présenter et discuter de son travail, on lui demande une présentation numérique qu'il exposera à ses collègues lors d'un événement à la fin de la session.

Cette composante répond aux critères certificatifs suivants :

- Recherche efficace et analyse critique des données probantes
- Interprétation juste de l'ensemble des données recueillies
- Réflexion pertinente quant aux meilleures pratiques
- Qualité de la communication ou de l'enseignement
- Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe

### **Manquement à l'intégrité intellectuelle (article 6.1.2)**

Toute utilisation de l'intelligence artificielle ou de sites contenant des travaux d'étudiants dans le but de produire le travail de session sera traitée comme du plagiat.

### **Composante D : Discussion en communauté de praticiens**

Cette composante consiste à participer à un groupe de discussion, afin de partager les expériences de stage dans des milieux différents et ainsi permettre de profiter des acquis de tous.

Elle permettra d'échanger avec les collègues sur les apprentissages faits en cours de stage.

Cette composante répond aux critères certificatifs suivants :

- Pertinence des interventions au sein d'une communauté de praticiens
- Qualité de la communication ou de l'enseignement

### **Évaluation de la langue française :**

Conformément à l'article 5.4 de la PIEA, tout travail dont la qualité de la langue est jugée insatisfaisante peut être refusé. Ceci touche les journaux de bords, de suivis, le texte de la présentation numérique. 10% de la note de la composante affectée pourrait être retranché. La langue française ne sera pas évaluée dans la composante A.

### **Non-remise des journaux de suivi**

Un moment de remise des différents documents sera convenu avec le TACS. En cas de non-remise ou de retard, l'étudiant est en pleinement responsable et le TACS pourrait refuser la lecture des documents.

### **Présence à la présentation et discussion en communauté de praticiens**

La présence de tous les élèves est obligatoire lors de la journée des présentations orales et discussions en communauté de praticiens. Advenant un empêchement majeur, l'élève devra obtenir l'autorisation **préalablement** à la date prévue. Un comité formé du TACS et du coordonnateur décidera alors des modalités de reprise, **si la demande du stagiaire est jugée recevable**.

## **3. Autres conditions de réussite**

Le non-respect de l'une des conditions du point 3 pourrait entraîner un échec du stage.

### **A. Manquement à la sécurité et à l'éthique (articles 6.2.1 et 6.3.1 de la PIEA)**

Le département de Techniques de physiothérapie s'est doté d'un code de conduite (code d'éthique). Celui-ci est présenté à tous les étudiants dès le début de leur formation, dans le cours d'initiation à la profession. L'élève qui chemine dans le programme s'engage à respecter ce code de conduite.

Le respect des normes et l'acquisition des attitudes décrites dans le code de conduite des stagiaires (code d'éthique) du Collège Montmorency sont essentiels à la réussite du stage.

L'élève s'engage aussi à respecter toutes autres règles ou procédures propres au fonctionnement des milieux de stages ou celles dictées par le Code de déontologie de l'OPPQ et à adopter un comportement adéquat sur les différentes plateformes de communication ou sur les réseaux sociaux.

Concernant la sécurité, l'élève s'engage à respecter les normes ergonomiques ainsi que les précautions et contre-indications liées aux interventions en physiothérapie (évaluations ou traitements) ou celles liées aux conditions des personnes évaluées ou traitées.

Tout manquement sera traité conformément aux dispositions décrites dans la PIEA. Un rapport d'événement sera rempli, puis remis à la coordination des stages. Y paraîtront l'écart de conduite de même que les actions mises en place pour y remédier, selon l'entente convenue entre le formateur

de stage, le TACS associé et l'élève. Ce rapport constituera en quelque sorte un contrat d'engagement et il sera conservé dans le dossier de l'élève jusqu'à l'obtention de son diplôme.

À tout moment, une rencontre avec la coordination des stages pourra être convenue. Son rôle sera de clarifier les attentes du département auprès de l'élève. La coordination aura aussi à guider l'élève, le TACS et le formateur du milieu sur l'établissement des stratégies pour corriger la situation.

Une rencontre en comité des situations à défi (CSD) (Comité d'éthique) devrait s'imposer chaque fois qu'il y a un cumul de trois rapports d'événements ou en cas de manquement grave. Ce comité aura la responsabilité de convenir, avec la direction du programme, des sanctions ou des conditions à respecter pour que l'élève puisse continuer son cheminement dans le programme.

La sanction peut aller jusqu'à l'expulsion du milieu et entraîner la mention « ÉCHEC » au bulletin et conséquemment l'obligation de reprendre le stage. Toutes reprises pour des motifs d'expulsion se feront sous l'assentiment du CSD (comité d'éthique) qui en déterminera les conditions.

### Netiquette et utilisation des plateformes de discussion : Zoom, Microsoft TEAMS ou autre.

La netiquette repose sur des valeurs telles que la tolérance, le respect d'autrui, l'écoute et la politesse. En fait, les règles élémentaires de savoir-vivre s'appliquent autant dans l'univers numérique que dans celui des communications traditionnelles. Ainsi, les propos haineux, racistes ou sexistes de même que les messages incendiaires, les insultes et les grossièretés sont à exclure.<sup>3</sup>

Afin de favoriser le respect de tous, élève, tout comme l'enseignant-e, s'engage à respecter les principes de la netiquette tels que décrits dans le « guide d'accompagnement sur l'utilisation des plateformes numériques » du Collège Montmorency.

<https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/ECRAN/Guide-accompagnement-utilisation-plateformes-numeriques.pdf>

<https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/ECRAN/Reussir-ses-visioconferences.pdf>

Advenant une situation où l'étudiant ne respecte pas la netiquette en lien avec un stage, comme par exemple, discuter d'un patient sur les réseaux sociaux ou émettre des commentaires désobligeants sur le la formateur.trice ou le milieu de stage ou toute autre situation, ceci sera considéré comme un manquement grave à l'éthique et les conséquences seront les mêmes qu'au paragraphe précédent.

### C. Politique concernant la présence et l'absence en stage

#### **Tiré de la PIEA, article 7.3:**

---

<sup>3</sup> Office québécois de la langue française, Banque de dépannage linguistique, [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=2794](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2794)  
V.1 Automne 2023



« En vertu de la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail, la ou le stagiaire a le droit de s'absenter pour un maximum de dix (10) jours pour cause de maladie, pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle la ou le stagiaire agit comme proche aidant.

Il est donc essentiel d'éviter de compromettre la réussite d'une ou d'un stagiaire en raison de son absence. Chaque cas doit être analysé individuellement. Une solution comme un incomplet temporaire (IT), un déplacement des journées de stage ou la mise en place d'un travail de remplacement (simulation, travail de recherche) doit être offerte à la ou le stagiaire par le TACS. Une difficulté à trouver une solution doit être documentée et présentée à la Direction des études pour une prise de décision finale. »

Afin d'assurer la sécurité de ses patients ou de ses collègues, l'élève qui présente des symptômes ou un diagnostic de maladie infectieuse doit s'assurer de respecter les directives du milieu clinique fréquenté en plus de respecter les recommandations émises par la santé publique. Toutes fausses déclarations seront traitées comme un manquement à l'éthique.

En cas d'absence ou de retard, l'élève doit en informer son formateur aussitôt que possible avant le début de la période de stage afin que des dispositions soient prises pour réorganiser l'horaire des patients.

Toute absence non motivée ou tout retard non motivé seront traités comme un manquement à l'éthique.

En cas d'absence prolongée ou de nombreuses absences répétées, l'étudiant peut se voir mettre en échec, faute d'avoir suffisamment mis en pratique ses connaissances ou dans la situation où le formateur de stage ne peut évaluer et attester de la compétence du stagiaire. Un comité formé de la direction adjointe, de la coordination, du TACS et du formateur de stage sera formé pour prendre la décision ou non de demander une reprise de stage.

#### D. Politique concernant les retards en stage (Adaptée de la PIÉA article 7.4)

Le formateur peut refuser l'accès au stage à un étudiant qui s'y présente après un retard indu. Le TACS sera alors immédiatement averti et l'étudiant sera rencontré.

#### E. La captation d'images et les enregistrements :

Lors des stages, il est strictement interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer le formateur, les autres stagiaires, les intervenants d'un milieu ou les patients à moins d'avoir obtenu une autorisation signée des personnes impliquées (ou de leur représentant légal). De plus, il faudra probablement obtenir une autorisation de la direction du milieu clinique.

**Ressources à votre disposition :**

- [Nétiquette](#)
- [Contrat d'intégrité intellectuelle](#)
- [Dépannage technique \(ECRAN\)](#)
- [J'étudie ensemble](#)
- [Aide à l'apprentissage](#)



#### 4. Dates limites de désinscription et d'abandon :

La **désinscription** peut s'effectuer, au plus tard, au moment qui correspond à **20%** du nombre d'heures totales qui lui sont allouées, **soit 42 heures**.

L'**abandon sans échec** peut s'effectuer, au plus tard, au moment qui correspond à **60%** du nombre d'heures totales qui lui sont allouées, **soit 126 heures**.

Le calcul des dates limites de désinscription et d'abandon pour ce cours relève du service de l'encadrement et de l'organisation scolaire. Ces dates diffèrent selon la période où le stage débute.

#### **Matériel requis et suggéré**

---

Requis : Contrat d'apprentissage (disponible sur TEAMS)

Guide à l'attention des formateurs de stages (disponible sur TEAMS)

Journaux de bord (disponibles sur TEAMS, À remettre au TACS attitré)

Concernant l'Épreuve synthèse de programme :

Guide de l'Épreuve synthèse de programme (disponible sur TEAMS)

Guide de préparation à la discussion en communauté de praticiens (disponible sur TEAMS)

Rapports de suivi de l'ÉSP (disponible sur TEAMS)

Suggéré : Version téléphone portable de Complete Anatomy

Application de programmes d'exercices (Physiotec, Physiapp, Wibbi...)